



Pau, le 20 juin 2020

Politique tarifaire du GAM Année 2020-2021

L'**adhésion à l'association** se traduit par le paiement d'une cotisation (par famille) :

- cotisation de base : 20€ par année (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)
- cotisation de soutien : 60€ par année (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)

Pour ce qui concerne les **ateliers réguliers** :

- nos **tarifs restent inchangés** par rapport à l'année précédente
- la participation aux ateliers est établie en **fonction de votre quotient familial (QF)**, qui se calcule comme suit : QF = revenu imposable de l'année 2019 (voir votre déclaration d'impôts) divisé par 12 mois puis divisé par le nombre de personnes de la famille.

Quotient familial	Catégorie	Participation aux ateliers
+ de 820 €	A	315€ par an (3 paiements de 105€)
de 670€ à 820€	B	264 € par an (3 paiements de 88€)
- de 670€	C	198 € par an (3 paiements de 66€)

- nous continuons à proposer un **tarif dégressif** lorsque plusieurs personnes de la famille s'inscrivent aux ateliers. Il prendra désormais la forme d'un code de réduction (5% pour deux personnes – 10% pour trois personnes et plus) que nous vous communiquerons lors de l'inscription.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone si vous avez des questions ou besoin de précisions complémentaires.

Merci encore pour votre engagement à nos côtés en cette nouvelle année.

Musicalement vôtre,

L'équipe du GAM

